

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 octobre 2006

(date de convocation : 28 septembre 2006)

Membres présents : messieurs Boileau, Vocoret, Bellat adjoints délégués, messieurs Simonot, Christophe, Barat, adjoints spéciaux mesdames et messieurs Charbonnier, Berthier, Vallade, Tupinier, Bredèche et Rodrigués

sous la présidence de monsieur Gendraud, maire .

Membres excusés : mesdames et messieurs Pinson, Alabeurthe (pouvoir de vote à monsieur Gendraud), Delingette, Tremblay (pouvoir de vote à monsieur Simonot).

Membres absents : monsieur Pot et madame Raveneau-Bellat .

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2006, après lecture, est accepté sans observations .

COMPTE-RENDU

Informations municipales

- la qualité de l'eau potable, suite aux récentes analyses, est conforme aux normes en vigueur
- le bilan de fréquentation de la piscine de Tonnerre est mitigé : fort succès en juillet, mais relative désaffection en août, peut-être expliquée par le temps n'incitant pas à la baignade .

Personnel communal

- suite aux remarques de la Préfecture, les emplois saisonniers ne seront plus rémunérés sur la base du smic, mais en fonction du 1^{er} indice du grade d'agent des services techniques .

Finances communales

- suite à la décision du tribunal de grande instance d'Auxerre, en date du 22 décembre 2005, la Focépy n'est plus redevable envers la Commune de Chablis . De ce fait, il y a lieu de classer en non valeur un arriéré de facture de 2.322 € .
- une subvention de 95 € est accordée à l'Association des maires ruraux de l'Yonne .
- le projet de convention avec la Communauté de communes du Chablisien, par lequel la Communauté de communes s'engage à reverser à la Commune de Chablis les aides au titre du contrat « petite enfance », est accepté . En effet, dans l'immédiat, c'est encore la Commune de Chablis qui prend en charge les activités petite enfance sur le territoire de la commune de Chablis .
- les tarifs des affouages sont revalorisés et portés à 5 € le stère .
- l'étude sur la faisabilité d'une piscine à Chablis s'élève à 2.500 € (ht) .

- des décisions modificatives sont acceptées concernant le budget général et celui de la zone des Lys . Elles ne modifient en rien la structure générale des divers budgets, mais sont des simples réajustements .

Bâtiments communaux

- les services de l'Etat sont sollicités pour obtenir des aides Palulos concernant la réfection des logements de Milly et de l'ancienne gare dans le cadre de la programmation « Coeur de village plus »
- le bail de location d'un logement communal est accepté pour une durée de trois ans .

Affaires diverses

- le cahier des charges pour la fourniture des repas à la cantine municipale à compter du 1^{er} janvier 2007 est accepté .
- le maire est autorisé à signer avec la société Eurovia le marché concernant la modification des réseaux en zone d'activités des Lys, pour un montant de 32.729,00 € (ht) .
- une aide au titre des amendes de police sera sollicitée pour les aménagements de voirie relatifs à la création d'une « zone bleue » et d' « une zone 30 » .
- un questionnaire sera adressé à la population, dans le prochain Chablis-Info, concernant le développement du commerce à Chablis .
- à la suite de la réussite au concours d'un agent du secrétariat, un poste de rédacteur devra être créé .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30